

COUPE ESPOIRS DE NATATION

CE-SW

REGLEMENT 3.6

ÉDITION 2024
VALABLE DES LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

MODIFICATIONS

2020	Cette édition comprend toutes les modifications adoptée jusqu'au 31 aout 2020.
1 september 2024	Modifications selon décisions SV 2024, adaptation de nos catégories d'âge par rapport à l'adaptation à AQUA et à la LEN

TABLES DES MATIERES

Voir page 3.

FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION

Directeur sportif de natation :

Beat Hugenschmidt

Chef « Juges » :

Boris Chiavi

Chef « Compétitions » :

Rolf Ingold

TERMINOLOGIE

Les termes de nageur, arbitres etc. employés dans ce règlement de la FSN englobent les personnes des deux sexes.

En cas de divergences entre les versions allemande et française, la version allemande fait foi.

SUPPLIERS



NOSERGROUP

PARTNERS



SWISSLOS



TABLES DES MATIÈRES

1.	DÉFINITION.....	3
2.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
3.	PROGRAMME DE COMPÉTITION.....	3
4.	PRINCIPES POUR L'ORGANISATION DES COUPES ESPOIRS RÉGIONALES	4
5.	PRINCIPES POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE ESPOIRS SUISSE	4
6.	PRIX, TITRES.....	5

1. DÉFINITION

La Coupe Espoirs de natation se compose de cinq «Coupes Espoirs régionales» et d'une «Coupe Espoirs suisse». Il sert en premier lieu à promouvoir les nageurs "Espoirs" et à identifier des talents dans les régions. La Coupe Espoirs suisse est un match comparatif des fédérations régionales. Elle a lieu un week-end dans un bassin de 25 m. La date exacte est fixée par la direction sportive de natation.

Les Coupes Espoirs régionales sont des compétitions de qualification pour la Coupe Espoirs suisse. Elles ont lieu dans un bassin de 25 m et doivent être terminées au plus tard trois (3) semaines avant la Coupe Espoirs suisse

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Coupe Espoirs de natation est organisée dans les classes d'âge suivantes :

Catégorie	Femmes	Hommes
12 ans	12 ans et moins	12 ans et moins
13 ans	13 ans	13 ans
Youth	14 et 15 ans	14 et 15 ans

Toutes les compétitions sont séparées par genre.

Un nageur ne peut concourir que dans la classe à laquelle il appartient. Le Délégué de la direction sportive de natation peut, dans des cas particuliers et justifiés, permettre la participation d'un nageur plus jeune dans les relais.

Tous les participants doivent être titulaires d'une licence annuelle valable de la discipline sportive «Natation».

Commentaire:

Les membres de sélections nationales ont le droit de participer, à condition qu'ils n'aient pas été convoqués pour une compétition d'une sélection nationale ou pour un événement de préparation obligatoire ayant lieu en même temps

3. PROGRAMME DE COMPÉTITION

Pour la Coupe Espoirs suisse, le programme suivant est valable :

1ère partie de la compétition		2ème partie de la compétition	
Filles	Garçons	Filles	Garçons
400 m libre	200 m 4-nages	200 m 4-nages	400 m libre
100 m dos	100 m dauphin	100 m dauphin	100 m dos
100 m brasse	100 m libre	100 m libre	100 m brasse
4x50 m libre	4x50 m 4-nages	4x50 m 4-nages	4x50 m libre

4. PRINCIPES POUR L'ORGANISATION DES COUPES ESPOIRS REGIONALES

Ce sont les fédérations régionales qui sont responsables de l'organisation des compétitions de qualification. Elles les organisent en tenant compte de leurs propres conditions (compétition à part entière ou intégrée dans une autre compétition, le cas échéant offrant des épreuves supplémentaires) et fixent les critères de sélection.

Les dispositions pour les championnats des fédérations membres sont en vigueur; les prescriptions de ce règlement sont obligatoires. Les dates d'organisation sont à publier dans le calendrier de «Swiss Aquatics» comme compétitions de qualification pour la Coupe Espoirs suisse.

Chaque club peut participer avec un nombre de participants illimité.

5. PRINCIPES POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE ESPOIRS SUISSE

Les fédérations régionales organisent la Coupe Espoirs suisse à tour de rôle selon les dispositions pour les championnats suisses; les prescriptions de ce règlement sont obligatoires. (Ordre: RSR, ROS, RZO, RSI, RZW. Des exceptions sont possibles avec l'accord des fédérations régionales concernées).

Le chronométrage doit être effectué avec une installation de chronométrage automatique reconnue par la direction sportive de natation.

Chaque fédération régionale verse à la fédération régionale organisatrice une contribution à l'organisation de CHF 500.-- et une participation aux frais du chronométrage, indépendamment du fait qu'elle participe ou pas. Les fédérations régionales annoncent 2 nageurs par classe d'âge et discipline, garçons et filles.

Les relais sont composés de nageurs de la fédération régionale concernée. Chaque fédération régionale peut annoncer 1 relais par classe d'âge.

Les inscriptions nominatives doivent être envoyées à l'organisateur deux (2) semaines avant la compétition.

Pour l'attribution des couloirs de nage sont validés les meilleurs temps figurant dans les rankings (bassin de 25m, all time).

Un classement est établi pour chaque classe d'âge, resp. pour garçons et pour filles.

Les points suivants sont attribués pour le calcul du classement par équipes (épreuves individuelles et relais):

1er rang 13 points / 2e rang 10 points / 3e rang 8 points / 4e rang 7 points / ... etc. ... / 9e rang 2 points / 10e rang 1 point / disqualifié 0 point.

Le classement des fédérations régionales est établi à la somme des points obtenus.

6. PRIX, TITRES

Aucune médaille n'est attribuée pour les courses individuelles et les relais. L'organisateur peut, selon sa propre volonté, attribuer des médailles souvenirs, des diplômes souvenirs ou d'autres prix.

L'équipe vainqueur de chaque classe d'âge des garçons resp. des filles disposent du titre: «Vainqueur de la Coupe Espoirs suisse 20xx, classe d'âge ..., garçons resp. filles».

Le vainqueur du classement général (total des points de toutes les classes d'âge, garçons et filles) dispose du titre «Vainqueur de la Coupe Espoirs suisse 20xx».

Chaque équipe vainqueur reçoit une coupe mise à disposition par le secrétariat de «Swiss Aquatics» à la charge de la discipline sportive «Natation».